



Bangui, le 03 SEP 2025

**AVIS DE PUBLICATION D'UN PROJET DE CONCENTRATION NOTIFIÉ
À LA COMMISSION DE LA CEMAC**

La présente publication est faite conformément aux dispositions du Règlement n°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019 relatif à la Concurrence et de ses Textes subséquents, en particulier l'article 56 nouveau, du Règlement n°000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement n°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la Concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication de projet de concentration faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir auprès de la Commission, leurs observations écrites sur le projet de concentration décrit ci-dessous :

PROJET DE D'ACQUISITION DES INTERETS PARTICIPATIFS, DANS LE CHAMP M'BOUNDI, DE 37% DE BURREN ENERGY LTD ET DE 46% DE ENI CONGO, PAR LA SOCIETE KOUILOU EXPLORATION ET PRODUCTION SA (KEP) FILIALE À 100% DE LA SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO (SNPC)

ENTREPRISES CONCERNEES

Société Acquéreuse : Société Kouilou Exploration et Production SA (KEP) (KEP), société de droit congolais ayant son siège social à Pointe Noire au Congo.

Société Cible : la société Burren Energy Congo LTD, de droit britannique basée aux îles vierges britanniques, et la société ENI Congo SAU, de droit congolais basée à Pointe Noire.

NATURE DE L'OPERATION : Acquisition par KEP SA de pourcentages des participations des sociétés ENI Congo SAU (46%) et Burren Congo (37%) dans le champ (Permis d'exploitation) MBOUNDI.

SECTEUR D'ACTIVITES DES ENTREPRISES PARTIES A L'OPERATION

Le secteur d'activités concerné par l'opération est celui des hydrocarbures.

Le projet d'acquisition susvisé, lequel a été notifié le 13 août 2025 au siège de la Commission de la CEMAC, constitue une concentration économique de dimension communautaire au sens de l'article 58 du Règlement n°06/19-UEAC-639-CM-33 du 7 avril 2019 relatif à la Concurrence.

Le Commissaire,


MBOGO Ngabo Seli

